

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et deux, le onze avril à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. SAMEDI

Etaient présents : MM SAMEDI, BODIN, FONTENAY, BERTHELOT, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, BRIAND, MM. DE BOUILLÉ, JUMELIN, RIMBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. JUSSEAUME, Mme MARTIN

Absente excusée : Mme LEDOUX a donné procuration à Mme FONTENAY

Mme BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire

BUDGET LOTISSEMENT « La Morinière »

Le Conseil municipal décide de procéder à la clôture du budget annexe Lotissement « la Morinière » et de transférer les résultats du compte administratif 2021 au budget principal de la commune.

VOTE DES TAUX

Le conseil municipal décide de reconduire les taux de 2021, ainsi Taxe foncière sur les propriétés bâties à 27.70% et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 34.68%.

BUDGET PRIMITIF 2022

Commune : Le Conseil Municipal adopte le budget commune, équilibré en section de fonctionnement à 732 192.91€ et en section d'investissement à 427 594.02€.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal fixe les subventions aux associations, comme suit : APE : 500€, ASVB : 1 200€, Club de l'Amitié : 400€, USEP Ecole Villiers : 900€, USEP Ecole Villiers(transports) : 900€, AFLVAB : 700€, AFLVAB course à pied : 200€, AFLVAB animation :450€, SPA LUYNES : 50€, Tourisme Vert : 240€, ADMR : 250€, Comité Lutte contre le cancer : 100€, ASS. Bibliothèque Castellevalerie : 50€, Amicale Sapeurs-pompiers Château la Vallière : 200€, Soutien Commune St Nicolas de Bourgueil : 500€, Soutien à l'Ukraine : 500€.

TRAVAUX BÂTIMENT

Le Conseil Municipal retient l'entreprise HERVE pour le remplacement d'une fenêtre à la mairie d'un montant de 1 782€ TTC, l'entreprise PICHET BAILLY pour la pose d'une rambarde au club à House d'un montant de 3 221€ TTC et la pose de bardage et de portes coulissantes au local communal pour un montant de 10 004.40€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé des demandes de devis faites pour des travaux d'entretien de bâtiments et de voiries.